



STOM2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en stomatologie (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1^o à 2^o en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans : 3 années de formation de base et 2 années de formation supérieure. Durant les 3 premières années de formation de base, le candidat suivra tous les cours et passera tous les examens du troisième bac et des deux années de master en science dentaire. Il en sera dispensé s'il est déjà détenteur du diplôme de master en science dentaire, et sera alors autorisé à entamer immédiatement sa formation supérieure. Outre les activités théoriques et cliniques pratiques, le candidat est tenu, durant chacune de ces 5 années, à présenter oralement ou par écrit, devant des sociétés ou dans des revues scientifiques nationales ou internationales, des travaux scientifiques personnels.

STOM2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en stomatologie (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans : 3 années de formation de base et 2 années de formation supérieure.

Durant les 3 premières années de formation de base, le candidat suivra tous les cours et passera tous les examens du troisième bac et des deux années de master en science dentaire. Il en sera dispensé s'il est déjà détenteur du diplôme de master en science dentaire, et sera alors autorisé à entamer immédiatement sa formation supérieure. Outre les activités théoriques et cliniques pratiques, le candidat est tenu, durant chacune de ces 5 années, à présenter oralement ou par écrit, devant des sociétés ou dans des revues scientifiques nationales ou internationales, des travaux scientifiques personnels. Toutes les prestations du candidat seront attestées sur le site www.omfs-bsc.be

, dont l'évaluation "continue" sera effectuée deux fois par an (voir ci-dessous).

Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

STOM2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

PRur ohac 0.5 Tf 1. 9Elifmlif 0 Tc 1 0 0 -1 0 4udSv/12117.81.8909

--

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Examens théoriques et pratiques des trois années de formation en science dentaire (BAC3, master 1 et 2).

Une évaluation "continue" a lieu par le maître de stage tous les six mois, et prend en considération, le savoir, le savoir-être et le savoir-faire du candidat :

- Le savoir, c'est-à-dire les connaissances théoriques, de base et spécialisées, et les activités scientifiques du candidat.
- Le savoir-être du candidat, c'est-à-dire son comportement envers les patients, les collègues et le personnel soignant, son comportement personnel (discipline, motivation, éthique, ponctualité, prises de responsabilités)
- Le savoir-faire du candidat, c'est-à-dire son aptitude à gérer les situations cliniques (urgentes par exemple), ses capacités techniques, principalement chirurgicales.

A l'issue des deux premières années (FUS) de la formation de base, et conformément à l'AR du 21 avril 1983, une évaluation orale par un jury composé de tous les maîtres de stage et des membres de la commission ministérielle francophone d'agrément en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale a lieu et porte sur :

- présentation de 3 cas cliniques
- résolution et discussion d'un cas clinique exposé par le jury
- un score moyen de 60% est nécessaire et suffisant pour réussir cette épreuve; en cas d'échec, le candidat est autorisé à représenter, une fois, l'épreuve endéans les 3 mois mais au plus tard fin août (moyennant éventuellement un complément de formation selon les directives du jury).

L'évaluation finale au terme des cinq années est réalisée par un jury composé des maîtres de stage universitaires et non universitaires, et des membres de la commission ministérielle francophone d'agrément en stomatologie, et porte sur les connaissances :

- Théoriques : questions théoriques du Board Européen
- Cliniques : exposé de cas cliniques diagnostiqués et traités personnellement
- Pratiques : résolution de cas cliniques exposés par les membres du jury
- Scientifiques : travaux scientifiques publiés et/ou présentés devant des sociétés scientifiques.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de médecin spécialiste en stomatologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de decin58 Tm a 0 -1 0 1 0 0 -180e00464-1 8.6 1 0grément

Commission(s) de programme

- Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN)

Responsable académique du programme: [Pierre Mahy](#)

Jury

- Président de jury: [Pierre Mahy](#)
- Secrétaire de jury: [Raphaël Olszewski](#)

Personne(s) de contact

- Vice-président du master de spécialisation: [Raphaël Olszewski](#)